

Consignes importantes pour la reprise des cours à partir du 23.04.2020

Le coronavirus se transmet de personne à personne par le biais d'une infection dite par gouttelettes. Le virus peut en conséquence se propager via l'air, mais aussi via les mains ou les objets utilisés en commun. Avant la reprise des cours, nous aimerions attirer votre attention sur quelques règles importantes :

Pathologies préexistantes :

Si des écolières et écoliers sont atteints de pathologies préexistantes pertinentes en matière de coronavirus (COVID-19), les tuteurs légaux décident, le cas échéant après consultation d'un médecin, si la fréquentation scolaire est susceptible de constituer une menace pour la santé de leur enfant. Dans un tel cas, les tuteurs légaux en informent **immédiatement** l'école et lui indiquent par écrit qu'en raison d'une maladie préexistante, fréquenter l'école pourrait fondamentalement mettre en danger la santé de leur enfant. Le type de maladie préexistante ne doit pas être spécifié pour des raisons de confidentialité. Les explications ci-dessus s'appliquent par analogie aux élèves majeurs.

Sont considérées comme pathologies préexistantes :

- Maladies cardiovasculaires nécessitant une prise en charge thérapeutique (p. ex. maladie cardiaque coronarienne, hypertension)
- Maladies pulmonaires (p. ex. PBOC, asthme)
- Maladies hépatiques chroniques
- Maladies rénales
- Cancers
- Diabète sucré
- Système immunitaire affaibli (p. ex. en raison d'une affection qui est accompagnée d'une immunodéficience ou suite à une prise régulière de médicaments pouvant influencer sur les défenses immunitaires et les diminuer, tels que la cortisone)

En conséquence, l'obligation de **participer physiquement aux cours** est **annulée**. Les cours en ligne seront dans un premier temps poursuivis pour ces élèves. Une **participation aux examens** sera rendue possible pour ces élèves grâce à des mesures particulières. Veuillez contacter votre professeur(e) principal(e) à cet égard.

Règles de conduite :

Deux principes clairs sont applicables :

- Une **distance minimale de 1,5 mètre** entre deux personnes doit être respectée.
- **Lavez-vous les mains** régulièrement et pendant suffisamment longtemps (au moins 20 secondes) avec de l'eau et du savon – notamment après s'être mouché, avoir éternué ou toussé.

Veuillez également respecter les consignes suivantes :

- Gardez les **mains** éloignées **de votre visage** – évitez de vous toucher la bouche, les yeux ou le nez avec les mains.
- Respectez la consigne en matière d'éternuement et de tous : **Éternuez ou tousssez** dans votre coude ou dans un mouchoir jetable que vous devez immédiatement jeter.
- Évitez de vous **serrer la main**, de **vous prendre dans les bras** et de **vous embrasser pour vous saluer**.
- Ne partager aucun **objet de consommation** tel que verres, bouteilles, cuillères, etc.
- Rendez vous **directement** dans les salles allouées lorsque les cours commencent.
- Quittez rapidement l'école et l'enceinte scolaire **après les cours**.
- Ne formez **pas de groupes** dans la cour de l'école ou dans les bâtiments scolaires. La **distance minimale de 1,5 mètre** doit également être impérativement respectée à l'extérieur des salles de classe. La règle de distanciation (1,5 mètre) doit également être respectée à tout moment dans les **installations sanitaires**
- Respectez les **trajets** éventuellement **marqués** à l'intérieur du bâtiment.
- Les **ascenseurs** éventuellement existants **doivent** toujours être utilisés que par une personne autorisée.
- La fièvre, la toux et l'essoufflement peuvent être les signes d'une infection causée par le coronavirus. Si vous constatez ces **symptômes**, signalez-les immédiatement à votre professeur(e), respectivement restez chez vous. Par ailleurs, les règles générales sont applicables aux non-participations aux cours pour cause de maladie.

Gefördert durch:

Ministerium für Kinder, Familie,
Flüchtlinge und Integration
des Landes Nordrhein-Westfalen

